

# RWANDA

Crimes, mensonges et  
étouffement de la vérité

Robin  
**PHILPOT**  
persiste et signe



LES **I**NTOUCHABLES

Chapitre 6  
**« CHOC ET STUPEUR » SUR KIGALI**  
**– ENTREVUE AVEC LE CAPITAINE**  
**AMADOU DEME**

*Le sang, tout le monde le verse.  
Le sang a toujours coulé à flots sur la terre.  
Les gens qui le répandent comme du champagne  
montent ensuite au Capitole et sont traités  
de bienfaiteurs de l'humanité.*

FIODOR DOSTOÏEVSKI, *Crimes et châtements*

Le capitaine sénégalais Amadou Deme a passé beaucoup de temps au Rwanda, dans divers postes militaires et civils neutres, pour l'ONU. De tous les officiers militaires et civils ayant travaillé au Rwanda pour les Nations Unies, Amadou Deme figure sûrement parmi ceux qui comptent les états de service les plus longs et les plus variés. Il apporte un éclairage qui fait tomber une certaine idée reçue, mais floue, qui veut que l'armée du Front patriotique rwandais aurait été stationnée près de la frontière ougandaise avant l'attentat du 6 avril et qu'elle aurait marché sur Kigali pour mettre fin au génocide.

Cette idée ridicule et totalement contraire à la réalité est un autre résultat de l'utilisation abusive du mot « génocide » pour décrire l'ensemble de la tragédie rwandaise. À force de

ne parler que du génocide et d'établir des parallèles invraisemblables avec l'Allemagne nazie, nous n'avons pas pris la mesure de ce qui s'est vraiment passé avant le 6 avril pour qu'un tel cataclysme se produise. Nous avons oublié que, parmi les crimes internationaux, le plus grave consiste à planifier et à livrer une guerre d'agression, ce qu'a fait le Front patriotique rwandais. Le tribunal de Nuremberg, créé en 1945 pour juger les nazis, est catégorique: « Le fait de déclencher une guerre d'agression n'est pas seulement un crime international; il est le crime international suprême qui se distingue des autres crimes de guerre seulement en ce sens qu'il renferme tout le mal accumulé de l'ensemble<sup>46</sup>. »

L'enquête du juge Jean-Louis Bruguière sur l'attentat du 6 avril nous aide à saisir l'ampleur des préparatifs militaires du Front patriotique rwandais. Dès août 1993, après avoir signé les accords de paix d'Arusha, le FPR et son chef militaire Paul Kagame complotaient pour éliminer l'autre signataire de ces accords, le président Habyarimana, et prendre le pouvoir par les armes. L'ancien lieutenant du FPR, Abdul Ruzibiza, décrit en détail les actions de l'armée du FPR pour reprendre la guerre et s'accaparer le pouvoir.

« À partir de l'attaque du 8 février 1993, nous étions en mesure de conquérir le territoire national. D'abord, le FPR avait mis au point un entraînement; deuxièmement, le FPR avait caché des armes; troisièmement, le FPR a créé un climat de violence à travers le pays; et quatrièmement,

---

46. *Yearbook of the International Law Commission* (1950), vol. II, p. 374-378.

le FPR a, en bout de ligne, tué le président de la république afin de provoquer des tueries<sup>47</sup>. »

Tout était prêt pour une offensive finale de l'armée du FPR. Cette prise de pouvoir militaire de Kigali ressemble davantage à une opération « choc et stupeur » sur Kigali, à l'image de « *Shock and awe* » sur Bagdad en 2003, qu'à une opération de sauvetage de Tutsis menacés de génocide. Voilà ce qui ressort d'une entrevue avec le capitaine Amadou Deme, militaire sénégalais et membre de la section de renseignements des troupes de l'ONU au Rwanda en 1994, sous le général Dallaire.

Capitaine dans l'armée du Sénégal avec de l'expérience dans les technologies de l'information des armées et avec les parachutistes, Amadou Deme a été affecté, dès juillet 1993, au Groupe des observateurs militaires neutres, le GOMN, mis sur pied par l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui l'Union africaine). Lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé de créer la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda, la MINUAR, afin d'appliquer les accords de paix d'Arusha d'août 1993, Amadou Deme est celui qui a briefé Roméo Dallaire, commandant de la partie militaire de la mission. Quand les contingents du GOMN ont formellement intégré la Mission de l'ONU en novembre 1993, le général Dallaire a nommé Amadou Deme à la section de renseignements sous l'autorité du capitaine belge Frank Claeys. Pendant la période cruciale du drame, Amadou

47. Témoignage de A. Ruzibiza au TPIR, cause n° ICTR-98-41-T, jeudi 9 mars 2006, dans Serge Desouter, *Le procès du FPR, mise au point historique*, op. cit., p. 149 (traduction de l'auteur), et Abdul Ruzibiza, *Rwanda. L'histoire secrète*, op. cit.

Deme a été les yeux et les oreilles des troupes de l'ONU au Rwanda.

Amadou Deme a ensuite été enquêteur, basé à Kigali, pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda et coordonnateur chargé de la protection des témoins jusqu'en 1997. À ce titre, il a participé, entre autres, à l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais. En 1997 et en 1998, il a travaillé pour le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), notamment à Goma, à Bukavu et à Uvira dans l'est du Congo, et à Kinshasa, à Kigali, en Angola et au Congo-Brazzaville. De 2000 à 2003, il a travaillé pour le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, surtout au Congo. Pendant tout ce temps, Amadou Deme a gardé le silence, sauf dans une entrevue avec Radio-Canada dont nous parlerons plus loin. Il rompt maintenant le silence dans l'espoir que la vérité sur le drame rwandais sera connue.

Pour bien comprendre ses réponses, il faut se rappeler que la Mission de l'ONU avait pour mandat de veiller à l'application des accords de paix signés à Arusha, en Tanzanie, le 4 août 1993. Ce n'était pas une mission humanitaire, mais une mission de maintien de la paix. Les accords de paix prévoyaient le partage du pouvoir entre les différents partis politiques au Rwanda, dont le parti du président Habyarimana, le MRND, et le Front patriotique rwandais qui avait envahi le pays le 1<sup>er</sup> octobre 1990 et qui occupait la partie nord du pays. La signature des accords de paix avait suscité beaucoup d'espoir au sein de la population rwandaise,

duement éprouvée par la guerre. Les accords de paix prévoyaient aussi le déplacement d'un bataillon de 600 soldats de l'armée du FPR de leur quartier général à Mulindi, dans le nord du pays, vers un endroit au cœur de Kigali, soit l'immeuble du Conseil national de développement (CND), le parlement rwandais. Selon les accords, les troupes du FPR n'avaient le droit de prendre que des armes personnelles légères. La MINUAR a coordonné ce déplacement de troupes vers Kigali, le 28 décembre 1993.

**Robin Philpot:** *Quelles étaient vos responsabilités au sein de la MINUAR?*

**Amadou Deme:** Je m'occupais de l'ensemble du travail de renseignements pour aider le commandement à prendre des décisions. Notre réseau d'information rejoignait tous les niveaux de la société rwandaise. En détail:

- suivi de la situation politique, recherche de renseignements concernant les éléments de déstabilisation, comme manifestations violentes, endroits, moments, analyses des risques pouvant en découler, menaces;

- activités des milices, leurs entraînements, programmes et lieux;

- activités criminelles, analyse de la situation de sécurité pour prendre des mesures de protection adéquates;

- informations purement tactiques concernant les deux forces belligérantes, leurs positions, mouvements de troupes, logistique, attitude, articulations, armements, zones minées et capacités, etc.;

- les différents incidents, surtout dans la zone démilitarisée (incursions), collecte et analyse des informations nous parvenant surtout des secteurs et des observateurs;
- distribution illégale d'armements, etc.

**R. P.:** *Vous avez surveillé les diverses milices, dont les Interahamwes. Comment les qualifieriez-vous?*

**A. D.:** Les milices, dont l'origine est généralement mal comprise, ont une longue histoire. On pense souvent que les milices ont été créées aux seules fins paramilitaires, formées pour tuer et faire du sabotage. Les organisations de jeunes remontent beaucoup plus loin dans le temps. Généralement, elles avaient été mises sur pied d'abord pour l'organisation et la promotion d'événements sportifs, avant qu'elles ne s'affilient à des partis politiques à partir de 1991. L'appartenance ethnique n'y était pour rien. Les Interahamwes comptaient d'ailleurs beaucoup de Tutsis, dont le président Robert Kajuga. Je serais très prudent en abordant la question des milices et leur participation destructive aux événements déclenchés le 6 avril avec l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Fait important, les dirigeants n'avaient pas de contrôle sur eux parce que ces groupes de jeunes n'étaient pas que des milicés, mais plutôt un mélange de jeunes de tous les horizons. Ces groupes étaient actifs dans les travaux communautaires et avaient des objectifs sociaux et environnementaux. Bien sûr, avec l'imminence d'une guerre inévitable, les milices avaient clairement un potentiel militaire. Dans d'autres pays, on pourrait les

comparer à une garde nationale ou à un service civique. Je pense que, dans l'histoire humaine, il n'y a pas de pays au monde qui, dans une telle crise, avec une guerre imminente et un conflit de faible intensité en cours, n'a pas une milice de ce genre... en Europe, en Amérique, même au Canada.

*R. P. : Avant l'attentat du 6 avril contre l'avion du président, aviez-vous des indications permettant de croire que l'une des armées préparait une action importante?*

**A. D. :** Après l'installation du bataillon de 600 militaires dans l'immeuble du CND à Kigali, on a commencé à avoir un certain nombre d'incidents. Le FPR a commencé à ignorer les procédures établies par les accords sur la consignation des armes à Kigali (*Kigali Weapon Secure Area – KWSA*). Il effectuait des sorties intempestives dans Kigali à bord de camionnettes, des militaires armés circulaient en ville et provoquaient des incidents. Il y a eu aussi l'exfiltration de beaucoup de militaires du FPR de l'immeuble du CND qui se dissimulaient dans les quartiers de Kigali<sup>48</sup>.

Aussi, nos observateurs assignés comme escorte devant se rendre à Mulindi (état-major base arrière du FPR) n'avaient plus aucun pouvoir de contrôle sur les convois ni de liberté de mouvement dans leur secteur. Et ils n'avaient même pas le droit de vérifier ce qu'il y avait dans les véhicules. À plusieurs reprises, nous

---

48. On estime à près de 4 000 le nombre de militaires du FPR en tenue civile dans la zone de Kigali en 1994 avant l'attentat du 6 avril, soit bien plus que les 600 prévus par l'accord d'Arusha (Serge Desouter, *Rwanda. Le procès du FPR, mise au point historique, op. cit.*, p. 155).



avons reçu des informations selon lesquelles des armes, des munitions et du personnel étaient chargés à bord des camions venant de Mulindi.

Malgré tous ces rapports, il y a eu défaillance de la MINUAR quant aux mesures prises en réponse.

Avant le déplacement du bataillon du FPR à Kigali en décembre 1993, des mesures ont été prises pour définir la quantité et le type d'armements qu'ils pouvaient apporter à Kigali. Cet armement devait être strictement organique pour un bataillon d'infanterie: de l'armement individuel, quelques armes collectives type 14,5 mm avec possibilité d'affûts antiaériens et quelques pièces de mortier de 60 mm et 81 mm.

Or, ce bataillon a apporté plus que prévu. Il avait à sa disposition des pièces d'artillerie de type Katioucha, des lanceurs de roquettes multiples (RPG7), des mortiers de gros calibre, et d'autres, qui sont des armes de saturation de champs de bataille. Elles ne sont pas des armes de tir à vue. Ces armes bouffent les projectiles à une très grande vitesse.

En effet, peu après la chute de l'avion, le FPR a commencé à utiliser ces lance-roquettes multiples sans interruption. Ils n'ont pas arrêté. Les tireurs avaient les coordonnées exactes de toutes leurs cibles à Kigali. Ce sont ces mêmes armes qui leur ont permis de prendre Kigali et de gagner la guerre. Comment ont-ils pu faire pour avoir toutes ces armes et toutes ces munitions à Kigali? Ces armes étant de grandes consommatrices de munitions, cela prouve qu'un travail draconien préalable avait été

effectué pour stocker ce matériel à Kigali avant les événements.

Nous savions aussi de source sûre que la reprise des hostilités était imminente. Parmi nos sources du côté du FPR, certaines avaient même loué des chambres d'hôtel à l'avance pour être dans le secteur du FPR quand la guerre allait recommencer. Des membres éminents du FPR déménageaient leurs familles pour les mettre en sécurité.

Il y a eu aussi des renseignements sur d'importants mouvements de troupes qui venaient de l'Ouganda avant le 6 avril, sur des préparatifs d'organisation du terrain dans la zone du FPR et sur des mouvements d'armes et de munitions. Ces renseignements venaient de nos observateurs et des officiers des forces gouvernementales. Il y avait beaucoup d'éléments qui ne laissaient pas de doute quant à la reprise de la guerre par le FPR, mais on ne savait pas comment cela se ferait.

En ce qui concerne les forces armées gouvernementales, considérant la situation politique et tactique, la meilleure solution pour elles était la paix. Aucun des dirigeants militaires du gouvernement n'aurait pensé qu'une reprise de la guerre pourrait être bénéfique. Ce serait la pire chose qui pourrait leur arriver. Le processus de désarmement des forces armées du gouvernement était en cours, un processus transparent réalisé avec le concours des dirigeants militaires rwandais. À titre d'exemple, la MINUAR avait réussi à bloquer l'importation d'Égypte d'un important chargement de munitions d'artillerie en mars 1994, même si ces munitions avaient

été commandées avant la signature des accords d'Arusha en août 1993 et que leur livraison était permise. Alors que le FPR, de son côté, était en train de se doter d'une capacité de destruction et de logistique inégalée, les forces gouvernementales ne pouvaient même pas approvisionner leurs unités en armes et en munitions.

Autre chose non moins importante: si le gouvernement ou un autre parti proche de lui avait été responsable de l'attentat, comme on l'a dit plus tard, les forces armées du gouvernement auraient pris des mesures préventives pour contenir l'avancée fulgurante du FPR. Ce qui n'a pas été le cas. La surprise fut totale!

*R. P.: Le FPR a violé le cessez-le-feu de façon massive dans les heures qui ont suivi l'attentat du 6 avril. Fallait-il avoir des informations privilégiées sur l'attentat pour effectuer un tel déploiement?*

**A. D.:** Absolument. Dès le matin du 7 avril, les Katioucha à Kigali ont commencé à tirer et n'ont pas arrêté de tirer. D'où venaient leurs munitions? Par ailleurs, il est certain qu'il y a eu, dès la deuxième journée, jonction entre le bataillon au CND à Kigali et le bataillon du nord. À notre avis, leurs mouvements avaient déjà été amorcés. La vitesse à laquelle les colonnes du FPR ont atteint la ville et ses environs a été tout simplement foudroyante. De la préparation, il y en avait!

Ce n'était pas le cas pour l'autre partie. Les forces armées gouvernementales avaient été affaiblies, vidées, dans le but de détruire leur leadership et leur réputation. On est allé jusqu'à

désarmer ces forces au profit du FPR. C'était très facile pour nous d'établir le nombre de soldats, les forces, les armes, l'organigramme des forces armées du gouvernement. C'était un livre ouvert. Les dirigeants nous fournissaient les chiffres exacts.

Par contre, du côté du FPR, personne n'a jamais pu évaluer ses forces militaires. De plus, quiconque essaie de distinguer l'armée du FPR de celle de l'Ouganda, la National Resistance Army, ne fait qu'étaler sa malhonnêteté et son manque de fiabilité. Il est simplement incroyable que, dans de telles circonstances, un individu, une organisation, une armée puisse accepter l'idée que le FPR ait conduit la guerre tout seul.

Fait important, jamais des représentants neutres de la MINUAR ni du GOMN qui l'a précédée, n'ont pu se déplacer librement dans la zone contrôlée par le FPR. Même le commandant Dallaire n'aurait jamais pu obtenir une telle permission du FPR. Pendant toutes les missions au Rwanda et le long de la frontière ougandaise, personne n'a jamais pu visiter librement cette zone. Par conséquent, il était impossible d'établir la taille des forces du FPR, leur capacité logistique, de stockage et de réapprovisionnement.

*R. P.:* Est-ce que les ambassades des grands pays étaient au courant de l'état de préparation de l'armée du FPR?

*A. D.:* Il aurait été difficile pour elles de ne pas être au courant. Quand j'étais au GOMN [juillet, août et septembre 1993], nous devions organiser régulièrement des escortes jusqu'au

quartier général du FPR dans le nord du pays, la plupart du temps pour l'ambassadeur des États-Unis et pour des membres du département d'État des États-Unis. Ces rencontres se sont poursuivies pendant la période de la MINUAR, jusqu'en avril 1994, mais je ne les accompagnais pas à ce moment-là.

*R. P. : Dans une telle situation de déséquilibre militaire, il n'est pas surprenant que les forces gouvernementales aient continuellement demandé un cessez-le-feu tout de suite après l'attentat du 6 avril et la reprise de la guerre ?*

**A. D. :** Justement. Pendant la période terrible des tueries, les forces gouvernementales n'ont pas cessé de demander une trêve pour pouvoir rétablir l'ordre. Pour sa part, le FPR a toujours refusé la trêve parce que sa machine de guerre était déjà en route. Les forces gouvernementales n'étaient simplement pas en mesure de faire face à une armée offensive, destructive, rapide, bien appuyée et approvisionnée, et, en même temps, de se concentrer sur la reprise du contrôle à l'intérieur du pays et sur la répression des tueurs. L'armée rwandaise ne pouvait pas faire les deux. En outre, le FPR aurait dû accepter la demande de trêve pour des raisons humanitaires, vu les tueries massives de personnes qui appartenaient aux deux groupes ethniques. Le fait d'avoir refusé la trêve a sûrement été un terrible crime contre l'humanité. Tout simplement immoral.

Plus même, car un groupe d'officiers, avec en tête le chef d'état-major des armées gouvernementales, avaient même donné leur reddition devant l'ampleur des massacres pour que la

guerre cesse; c'était pendant la première semaine. Mais le FPR a refusé le cessez-le-feu!

*R. P.:* Aviez-vous des doutes sur les auteurs de l'attentat contre le président Habyarimana?

*A. D.:* Quand cela s'est produit, en aucun moment mon esprit ne s'est tourné du côté gouvernemental, mais plutôt vers le FPR. Ce sentiment était généralement partagé par tous les membres de la MINUAR présents. C'était évident!

Ce qui a été surprenant, c'est quand on a avancé la possibilité que cet acte ait été commis par l'aile dure du gouvernement du Rwanda et de la Coalition pour la défense de la république, la CDR. À ce moment, il y a eu comme un vent de révolte et de répulsion au sein des officiers de la MINUAR, et chez la plupart des Africains. C'était tout simplement trop. Je n'ai jamais rencontré d'officier militaire, surtout parmi les observateurs militaires, qui ait douté un instant que c'était le FPR qui était responsable de l'attentat.

Par ailleurs, un collègue et moi avons été les premiers à accéder au site du *crash*. Ce jour-là, quand le major Aloys Ntabakuze des forces gouvernementales nous a surpris dans la résidence du président au milieu des décombres de l'avion, je croyais qu'on était faits. Heureusement, il nous a guidés, j'ai pris des photos dont des copies ont été remises au commandement. Le major Ntabakuze nous a indiqué l'endroit où ils ont trouvé les tubes des missiles qui ont abattu l'avion. Il nous a donné de claires indications sur le lieu et les inscriptions en russe sur ces tubes<sup>49</sup>.

<sup>49</sup>. Dans son enquête, le juge Bruguière a établi que les missiles étaient de fabrication russe. Voir le chapitre 2.

En plus, même si c'était secret, certains officiers du FPR ne manquaient pas de montrer des signes de satisfaction quant à l'accomplissement réussi de cet acte. Ils ne s'en sont jamais cachés.

*R. P. : À titre d'enquêteur du Tribunal pénal international, vous avez enquêté sur l'attentat du 6 avril. Quelle a été votre conclusion? Et les suites?*

**A. D. :** Je n'ai personnellement jamais eu de doute sur l'identité de celui qui avait commis l'acte. Des officiers du FPR n'ont jamais nié que leur armée en était responsable. Au contraire, ils en étaient fiers. Mais le problème était d'avoir quelque chose de précis, bien détaillé, avec un mandat officiel, quelque chose de palpable. Sinon, tout se savait dans le milieu civil et militaire, de source très sûre.

À partir de février 1997, nous, les enquêteurs du National Team du Tribunal, avons enquêté de façon officielle sur l'attentat. Pour ce qui est des sources, on avait l'embarras du choix. Mais que ces sources décident d'aller jusqu'au bout, là résidait la difficulté. Nous avons eu des informations de différentes sources militaires sûres, qui n'avaient rien de commun entre elles sinon l'appartenance à la même armée et la participation à la même campagne opérationnelle du FPR.

Les résultats des enquêtes et les preuves étaient très clairs: le FPR était l'auteur de l'attentat. Les informations ont fait l'objet d'un rapport succinct dûment présenté par Michael Hourigan, chef d'équipe du National Team. Après les consultations et les autorisations de

la chaîne hiérarchique, notre commandant des enquêtes, Jim Lyons, anciennement du FBI, et Al Breaux, directeur des enquêtes, anciennement de la GRC, nous ont donné le feu vert. Pour arriver ainsi jusqu'à la procureure Louise Arbour.

À la fin de mars 1997, j'ai pris l'avion avec Michael Hourigan jusqu'à Arusha. Moi, je me rendais en Suisse pour un séminaire sur la protection des témoins, tandis que Michael Hourigan allait à La Haye pour une rencontre avec madame Arbour au sujet du rapport sur l'attentat. En Suisse, j'ai été en contact téléphonique avec Michael Hourigan. Au cours de sa mission à La Haye, madame Arbour a donné l'ordre à Michael Hourigan de mettre fin à l'enquête sur l'attentat.

*R. P.: En tant qu'enquêteur, vous deviez également établir s'il y avait eu planification du génocide. Et dans votre rôle au sein de la MINUAR et du GOMN, vous avez peut-être eu des indications à ce sujet. Qu'en est-il?*

**A. D.:** Nous n'avons jamais trouvé quoi que ce soit sur une quelconque planification de la part du gouvernement ou des forces gouvernementales. Il n'y a jamais eu de preuves de planification étatique. Les forces armées gouvernementales (armée, gendarmerie et garde présidentielle) étaient toujours sur la défensive.

S'il y a eu conspiration, planification, c'est du côté du FPR qu'il faut chercher. Il y a eu un plan, tous les mécanismes et stratégies militaires sont là, pour la prise du pouvoir. Mais ils ont sous-estimé l'immensité des conséquences, l'immensité des dégâts.



C'était un plan mûri de A à Z, avec tous les moyens militaires nécessaires. Un plan de déstabilisation du pays, d'attentat, d'offensive militaire massive, jusqu'à la prise de pouvoir. Le FPR avait fait déplacer près d'un million de réfugiés internes dans la zone au nord de Kigali. Je crois qu'il a voulu créer, avec ces réfugiés internes, une zone tampon entre la partie du pays qu'il occupait et les forces armées du gouvernement. J'avais beaucoup de peine pour ces personnes déplacées par la force, chassées de la zone démilitarisée, tuées, violées, affamées même si elles étaient totalement innocentes. Le FPR utilisait tous les moyens possibles pour les empêcher de retourner sur leurs terres afin de maintenir cette zone tampon.

L'activité militaire du FPR a continué au Congo par la suite. J'ai eu l'occasion de le constater quand j'ai travaillé pour le HCR. J'ai eu à composer avec l'armée du FPR de manière quotidienne jusqu'au cœur du Congo, dans la province du Kasai-Occidental, à des milliers de kilomètres du Rwanda.

*R. P. : Vous avez lu le livre du lieutenant Abdul Ruzibiza qui a abandonné le FPR. Son récit est-il crédible?*

*A. D. : Je n'étais pas au courant de l'existence du livre d'Abdul Ruzibiza avant de rencontrer l'équipe d'enquête de Radio-Canada dirigée par Johanne Bonneau, avec Francine Tremblay et Raymond Saint-Pierre. C'était en janvier 2006. Après avoir discuté de tous les aspects du sujet et avoir noté le contenu de l'enquête sur l'attentat a été noté, le journaliste Raymond Saint-Pierre*

m'a tendu un exemplaire du livre d'Abdul Ruzibiza. Une lecture en diagonale nous a permis de nous rendre compte que son livre reflétait d'une façon étonnante l'enquête que nous avons menée au TPIR. Et cela va jusqu'à certains noms d'individus mentionnés aussi bien dans l'enquête que dans son livre. C'est quand même quelque chose.

*R. P.: Quand vous avez été interviewé par Radio-Canada en janvier 2006, avez-vous dit tout ce que vous venez de me dire?*

*A. D.: Absolument!*

\* \* \*

Il est étonnant que Radio-Canada n'ait jamais diffusé la longue entrevue avec Amadou Deme. Étonnant, mais aussi troublant. Cela veut dire que cette société de la couronne n'a pas hésité, en mars 2007, à prendre part à la campagne de lynchage politique lancée par André Noël de *La Presse*, et ce, même si, depuis janvier 2006, elle était en possession d'interviews d'acteurs importants qui contestent la version officielle du génocide rwandais. De plus, aucun journaliste de Radio-Canada n'a jamais posé de questions pointues à Roméo Dallaire sur l'attentat du 6 avril, pas plus qu'à Louise Arbour, tous deux des habitués de Radio-Canada.